

*Recours au Règlement*

Mais voici que le gouvernement nous propose un projet de loi qui a pour but, tout simplement, d'abolir ces institutions, donc, un principe plutôt vaste et pas tellement clair, une initiative qui laisse à désirer, parce que si on se réfère aux règles du jeu parlementaire lorsqu'on tient un débat en deuxième lecture, on ne peut pas se référer aux différentes parties du projet de loi, on ne doit parler que du principe. Or, le principe établi par les intervenants du gouvernement à ce jour est assez boueux, assez confus.

J'aimerais me référer, monsieur le Président, aux décisions de M. Lamoureux, à la page 107.

[Traduction]

Je me reporte à la décision de M. Lamoureux concernant la deuxième lecture d'un projet de loi et selon laquelle il est possible de discuter de son principe mais non de ses dispositions particulières.

Selon le Président, à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre, il est possible de débattre d'une façon générale du principe d'un projet de loi, mais non de discuter en détail de ses dispositions. Ces dispositions et les annexes doivent faire l'objet d'un débat à une autre étape.

Monsieur le Président, il sera fort difficile de débattre du principe de ce projet de loi qui a pour unique objet la dissolution de sociétés et d'organismes.

Au cours du débat, pourrions-nous présenter nos opinions sur le Conseil économique du Canada et tenter de montrer que son abolition, sa dissolution est une erreur? Monsieur le Président, vous allez devoir innover dans ce débat afin d'empêcher certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, de le faire. Autrement, cela n'aboutira à rien.

Le secrétaire parlementaire a dit qu'il ne s'agissait pas d'un projet de loi omnibus. Pour l'amour du ciel, peut-il me dire ce qu'il considère comme un projet de loi omnibus? Ce projet de loi embrasse divers sujets et s'applique à diverses sociétés et organismes qui n'ont rien en commun. Il se propose de les abolir, de les fermer ou de les dissoudre. C'est là le terme qu'il utilise. Le principe qu'on examine, c'est donc celui de la dissolution. Il n'est pas question d'en examiner d'autres, qu'ils soient importants ou non.

• (1240)

Quand le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre nous a lu la citation 634, à la page 201 du *Beauchesne*, il a omis la première phrase et n'a lu que la dernière. Je voudrais lire cette citation au complet:

Les présidents voient généralement d'un mauvais oeil le recours aux projets de loi omnibus, comme en témoigne cette mise en garde: «Il doit exister un point où nous outrepassons ce qui est acceptable du strict point de vue parlementaire.» (*Débats*, 26 janvier, 1971, p. 2768)

On ne peut ignorer la Chambre que jusqu'à un certain point dans le débat des projets de loi en deuxième lecture. J'étais ici quand les conservateurs se sont opposés au projet de loi sur l'énergie. J'étais ici quand, pendant deux semaines, en signe de protestation, ils ont actionné la sonnerie. J'étais ici au moment de la campagne de contestation, d'opposition et de protestation contre la décision du gouvernement et du Président d'examiner le projet de loi en 1982. À l'époque, j'ai trouvé que l'argument que les députés de l'opposition faisaient valoir n'était pas tellement convaincant. Aujourd'hui, ils font exactement ce à quoi ils s'étaient alors opposés. Ils ne sont pas très conséquents dans leurs actes.

Je ne veux pas prolonger le débat. Permettez-moi de dire cependant qu'il faudrait examiner certaines de nos règles et de nos procédures. Ce qui importe, ce n'est pas de savoir s'il faut appeler ce projet de loi un projet de loi omnibus. Il s'agit d'un projet de loi qui vise diverses sociétés et divers organismes du Parlement. Il fait suite à l'annonce faite par le gouvernement dans le budget, il y a quelques mois, concernant l'abandon, la fermeture ou la dissolution de ces sociétés et organismes.

Je m'oppose à ce projet de loi. Je le trouve inacceptable dans sa forme actuelle. Je suis convaincu du mérite de tous les organismes comme le Conseil économique du Canada, le Conseil des sciences du Canada, la Commission des relations de travail dans la fonction publique et le Bureau de recherches sur les traitements, qui fait des recherches pour permettre au gouvernement de négocier avec d'autres organismes. À mon avis, nous avons besoin du Bureau de recherches sur les traitements. Comment puis-je défendre le maintien de ce bureau. . .